



Communiqué de l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

Le 18 janvier 2023

Lettre ouverte pour un service public de santé de proximité

Monsieur le Président,

L'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé (USMCS) alerte et s'interroge sur la méthode de notre gouvernement pour améliorer le système de santé ambulatoire.

Monsieur le Président, c'est avec une grande attention que nous avons écouté vos vœux aux soignants.

Permettez-nous de vous faire part de nos questions.

Pourquoi décider d'une sortie « dès le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale » de la tarification à l'activité à l'hôpital car elle « a créé beaucoup de dysfonctionnements dans le système », alors qu'en ambulatoire cette même tarification à l'acte serait renforcée par l'augmentation du montant de l'acte pris en charge par l'Assurance maladie et tous les moyens mis sur la seule médecine libérale sans proposer d'en modifier les modalités de financement ?

Pourquoi si peu d'ambition réformatrice pour la médecine de ville dont les acteurs, majoritairement libéraux, certes valeureux et dévoués, ne peuvent plus, en l'état du système de santé et d'une rémunération à l'acte inadaptée, répondre aux enjeux de santé du pays et aux besoins des usagers ?

Pourquoi ignorer encore les centres de santé de service public, les réponses qu'ils peuvent apporter et rester sourd à leurs propositions ?

Pour rappel, les centres de santé de service public offrent aux soignants qu'ils salarient à la fonction, un exercice pluriprofessionnel, organisé et coordonné, particulièrement adapté à l'échelle des territoires, des collectivités, des bassins de vie, des CPTS pour répondre aux besoins de la population. Ils sont un outil de lutte efficace contre les déserts médicaux mais aussi pour réduire les inégalités sociales de santé, notamment en pratiquant le tiers payant et les seuls tarifs opposables. Ils ont, de plus, démontré leur capacité à intégrer dans leurs projets et leurs actions, le soin et la prévention, à co-construire les CPTS, à mettre en œuvre des collaborations pluri-partenariales, avec les professionnels de santé libéraux, les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les professionnels de la prévention et tous les acteurs du social.

Alors, Monsieur le Président, pour sortir d'une crise sans fin, osez mettre les centres de santé de service public et leurs professionnels au cœur de la reconstruction du système de santé. Renforcez le développement des centres, en leur permettant de sortir enfin d'un financement à l'acte inadapté aux enjeux de prévention et de santé publique. Facilitez l'accès à un médecin traitant dans ces structures modernes, assurant les soins non programmés, la prévention, le suivi au long cours des patients

Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé,
4, avenue Richerand, 75010 Paris
<https://lescentresdesante.com/>



Communiqué de l'Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

chroniques, dépendants et multimorbides. Faites le pari de la prévention de terrain que les centres pratiquent, opérationnelle et transversale, en soutenant leurs équipes pluriprofessionnelles et en valorisant la polyvalence et la diversité des missions des professionnels qui y exercent.

Non, les médecins de centres de santé ne demandent pas une consultation à 50 euros, ni de sanctions contre les patients qui ne peuvent honorer leur rendez-vous. Ce sont très souvent des patients vulnérables dont les absences sont aussi le témoin de difficultés médico-psycho-sociales. Non, les médecins de centres de santé n'ont pas fait grève, ne se retrouvant pas dans ces revendications d'un autre âge portés par des médecins certes en souffrance mais qui manquent surtout de lucidité. Aujourd'hui, les centres de santé et leurs professionnels demandent un peu plus d'attention à leurs propositions, dont la première d'entre elles est la création **d'un service public de santé de proximité**, qui garantira l'accès aux soins et à la prévention de toutes et tous dans les territoires. Ce service public s'appuiera sur toutes les structures d'exercice coordonnées prêtes à s'engager dans des missions de service public, centres de santé et maisons de santé pluriprofessionnelles, et soutiendra la création de centres de santé publics là où ces structures n'existent pas. Pour cela, il est impératif de faire évoluer le mode de financement des centres de santé en substituant au financement à l'acte inadapté un financement forfaitaire à la capitation et un financement pérenne pour leurs missions d'intérêt territorial.

Monsieur le Président, pensez la santé de premier recours ambulatoire de façon différente, créez dès 2023 un réel service public de santé de proximité en France.

Monsieur le Président, ayez l'ambition et le courage d'un changement de modèle pour la santé de proximité en France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Dr Frédéric Villebrun, Président de l'USMCS – Tél. : 06 85 20 83 67 – president@usmcs.fr